



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

---

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2009-20 du 16/03/2009

---

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

# SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône .....	3
DRHMPI.....	3
Coordination .....	3
Arrêté n° 200972-1 du 13/03/2009 PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES BOUCHES DU RHONE.....	3
Avis et Communiqué .....	5



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Ref : 01**

---

**ARRETE DU 13 MARS 2009 PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR D'AVANCES  
ET DE RECETTES AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE  
L'EQUIPEMENT DES BOUCHES DU RHONE**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 en date du 23 février 1963 ( loi de finances pour 1963, deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales), modifiée ;

Vu le décret n° 62-1587 en date du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 65-97 en date du 4 février 1965 modifié, relatif aux modes et procédures de règlement des dépenses des organismes publics ;

Vu le décret n° 92-681 en date du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 3 septembre 2001, portant adaptation de la valeur en Euros de certains montants exprimés en Francs ( dont l'adaptation des seuils à partir des quels les régisseurs doivent constituer un cautionnement) ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 21 octobre 1993 modifié, habilitant les Préfets à instituer des régies de recettes auprès des Directions Départementales de l'Equipement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 août 1994 modifié par l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 2002, portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès de la Direction Départementale de l'Equipement des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 juin 2006, portant nomination de Madame Monique BLANC, en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône ;

Vu les avis en date du 22 Décembre 2008 et 25 Février 2009 de la Directrice Adjointe Départementale de l'Équipement des Bouches du Rhône

Vu l'avis en date du 29 décembre 2008 du Trésorier-Payeur Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Trésorier-Payeur Général des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le changement de service de Madame Monique BLANC ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Monique BLANC, technicien supérieur en chef de l'équipement, nommée au 1<sup>er</sup> juillet 2006, régisseur d'avances et de recettes auprès de la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône, est remplacée par Monsieur Olivier SERRIER, secrétaire administratif de classe normale de l'équipement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Article 2** : L'arrêté du 20 juin 2006, portant nomination de Madame Monique BLANC, en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 .

**Article 3**: Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 13 mars 2009  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**signé**

Didier MARTIN

## Avis et Communiqué